

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

1. **Adopter** en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'utilisateur.

2. **Donner** à l'utilisateur et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale.

3. **Garantir** à l'utilisateur d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.

4. **Mettre** tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'utilisateur.

5. **S'imposer** le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur.

6. **Agir** contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale.

7. **Accompagner** la personne et ses proches dans la fin de vie.

8. **Rechercher** constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transports, etc.

9. **Garantir** une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations.

10. **Évaluer** et prendre en compte la satisfaction des usagers et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.